Propos liminaire FSU - CST du 20 mars 2025

CMO

Madame La Présidente,

Nous sommes intervenus hier, lors de l'échange sur la Protection Sociale Complémentaire, sur la baisse des rémunérations dans le cadre des Congés Maladie Ordinaires. Cette mesure, décidée dans le cadre de la dernière Loi de finance, voit la rémunération des fonctionnaires et contractuels de droit public baisser de 10% en cas de Congé de Maladie Ordinaire, régime indemnitaire, NBI et CTI compris. Et même dans la cadre d'une ALD…

Cette mesure est une attaque frontale contre un principe fondamental de la Sécurité sociale : protéger les agent.es contre les pertes de revenus découlant d'une incapacité de travail en raison de leur santé. C'est aussi une attaque inacceptable contre les agent.es les plus fragiles qui, chaque jour, assurent des missions essentielles pour le lien social et la lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

En obligeant les agent.e.s à arbitrer entre leur santé et leur portefeuille, cette mesure, qui s'ajoute au jour de carence, risque de favoriser la transmission des maladies entre collègues mais aussi avec le public accueilli. Plus grave encore, cette mesure met en danger celles et ceux qui, bien que souffrant.es, occuperont leurs postes de travail afin d'éviter une importante perte financière et ses conséquences sur leur vie personnelle. Faut-il rappeler que l'arrêt de travail permet aux agent.es de se reposer et de prendre soin d'eux, plutôt que de se mettre en danger au travail et parfois mettre en danger le public, lorsqu'ils réalisent des travaux à risques ou exercent des métiers à forte pénibilité, et ils sont nombreux dans ce cas dans notre collectivité.

C'est également un risque d'aggravation des affections, et en conséquence des arrêts plus longs. Les quelques économies en amont engendreront plus tard de plus lourdes dépenses tant pour des employeurs devant remplacer leurs agent.es que pour la Sécurité sociale

Pour la FSU les agent.es ne doivent pas payer la crise budgétaire. C'est pourtant bien la solution trouvée par le gouvernement. Alors qu'il demande aux collectivités de faire des économies, il leur impose de faire les poches de leurs agent.es pour renflouer leur caisse.

La FSU Territoriale de l'Hérault dénonce cette mesure qui pénalise à nouveau nos collègues les plus fragiles :

Aussi nous demandons que l'exécutif du conseil départemental de l'Hérault maintienne les indemnités journalières à hauteur de 100% pour ses agent.es, ce qui, convenons-en, ne représente pas une dépense supplémentaire sur le budget mais réellement un geste fort envers les agent.es aux situations de plus en plus précaires.

Oui Madame la Présidente vous nous avez bien entendu, nous vous demandons de ne pas respecter la loi et ne pas suivre les « ordres » de la DGCL, toujours prompte à la réaction. Certes nous savons tous que la Préfecture ne vous laissera pas mettre en œuvre une telle décision, cependant elle aurait l'immense mérite d'afficher un courage politique et une solidarité avec les agent.es de votre collectivité.

A cette demande, faite hier oralement lors de notre discussion sur la Protection Sociale Complémentaire, vous nous avez renvoyé à notre engagement syndical et notre mobilisation que vous jugiez insuffisante face à une telle mesure. Comme pour le dernier CST où vous avez pris le parti de juger les organisations syndicales en osant leur demander d'être « dans la vraie vie », nous renouvelons notre souhait d'être respectés et n'avons aucune leçon d'engagement à recevoir de vous, et encore moins de cette manière. Les militants FSU conjuguent depuis bientôt 10 ans leurs engagements professionnels et syndicaux auprès des plus précaires des plus fragiles et de celles et ceux qui se sentent opprimés. A l'aide d'écrits, d'entretiens, de mobilisations, de grève, de rassemblements, le soir, les week end ils militent pour une société et une collectivité plus juste et solidaire, et pour cela sacrifient en conscience et par nécessité une part de leur vie personnelle et familiale afin de faire exister ces valeurs. Et si nos engagements n'attendent pas votre reconnaissance ils n'en méritent pas moins le respect.

Ceci étant dit revenons-en au nécessaire courage politique, car si vous trouvez que les organisations syndicales ne se sont pas assez mobilisées contre cette mesure nous pourrions à notre tour juger de ce que votre groupe politique a fait pour empêcher le Gouvernement de l'imposer… Et pourtant là n'est pas notre propos. Si à l'échelon national nos fédérations respectives mobilisent et interpellent du mieux qu'ils peuvent les élus politiques davantage fascinés par Elon Musk que par Ambroise Croizat, nos modestes syndicats locaux vous interpellent vous, sur votre capacité à agir.

S'agissant des 10% de rémunération des Congés de Maladie Ordinaire mais aussi des retenues pour le jour de carence il n'est pas question pour la FSU que cet argent ne profite pas aux agent.es de la collectivité car il leur appartient. Aussi nous revendiquons que les sommes récupérées par le conseil départemental de l'Hérault grâce à ce mécanisme inique soient reversées aux agent.es. Il faut que notre collectivité, après concertation avec les partenaires sociaux, organise ce remboursement par exemple par des actions de prévention, d'amélioration des conditions de travail, ou encore de mesures en faveur des plus précaires notamment par la mise en place et l'abondement de mécanismes/dispositifs d'action sociale.

C'est la seule manière à la fois de démontrer, par des actes, votre désaccord avec cette politique ultra-libérale tout en tentant de rétablir une justice sociale en faveur des agent.es. du Conseil départemental de l'Hérault.

La FSU vous remercie pour votre attention.